

Après Guichard VI de Beaujeu, qui mourut en 1331, le Beaujolais et la partie de la Dombes appartenant aux sires de Beaujeu passèrent successivement :

A Édouard I^{er}, mort en 1351 ;

A Antoine, mort en 1374 ,

Et enfin, à Édouard II, qui peu de jours avant d'expirer, légua au duc Louis de Bourbon, toutes ses principautés et seigneuries. Avec lui s'éteignit la famille des sires de Beaujeu, en 1400.

Le baron de Baugé, fils d'Amé VI de Savoie, auquel il succéda sous le nom d'Amé VII, ayant invité, en 1378, Édouard II à lui rendre hommage pour toutes les seigneuries qu'il possédait en Dombes, en exécution d'un traité qu'ils avaient passé ensemble le 2 septembre 1376, le sire de Beaujeu s'y refusa formellement.

Aussitôt, le baron de Baugé rassembla ses vassaux et ses alliés, prit d'abord la ville de Lent par composition, s'empara bientôt après des châteaux de Belvey, d'Ars, de Villon, donna un assaut au château de Beauregard qu'il prit, et alla enfin mettre le siège devant Thoissey, siège qui fut levé par suite d'une trêve réciproquement convenue.

Mais la trêve étant expirée sans résultat, le baron de Baugé rentra immédiatement dans les Dombes, prit Thoissey et Montmerle, et assiégea Chalamont. Le roi de France et le duc de Bourgogne ne tardèrent pas à se porter médiateurs dans ce différend, en proposant une prorogation de trêve, à laquelle le baron de Baugé donna son consentement par lettres datées du 12 juin 1380, *en son camp, sous son pavillon, devant Chalamont.*

M. de Lateyssonnière fait à ce sujet une remarque pleine de justesse, et que nous devons retenir : « Le château de